

Article 1 - but

La coupe genevoise de cyclisme est gérée par l'Union Vélocipédique Genevoise et a pour objectif la promotion du cyclisme auprès des jeunes. Elle se déroule sur différentes manches organisées durant l'année.

Renseignements complémentaires : Jean-Marc Fortis, fortisjm@gmail.com, tel. 078.739.87.34

Article 2 - manches

Les courses suivantes sont prises en compte pour le classement final.

- 1. Prix du Sprinter club Lignon samedi 23 avril
- 2. Critérium Genevois mardi 31 mai
- 3. La Classique Genevoise dimanche 19 juin
- 4. IAM Champex Challenge samedi 16 juillet
- 5. Le défi Boscardin samedi 24 septembre
- 6. Prix Bernard Vifian en attente d'autorisation

Article 3 - catégories et développement

La coupe s'adresse aux filles et garçons de 9 à 14 ans.

Les catégories et développement maximum autorisé sont les suivants :

U11 Fille (2012-2013) - 5.66 m	U11 Garçon (2012-2013) - 5.66 m
U13 Fille (2010-2011) - 5.66 m	U13 Garçon (2010-2011) - 5.66 m
U15 Fille (2008-2009) - 6.10 m	U15 Garçon (2008-2009) - 6.10 m

Article 4 - inscription

Les inscriptions aux courses se font auprès de l'organisateur de la manche.

L'inscription est gratuite.

Article 5 - classement

Un classement final sera établi en fonction des points accumulés lors des différentes manches.

Pour figurer au classement, les cyclistes devront obligatoirement participer à trois manches.

En cas d'ex aequo au classement provisoire ou final, le classement de la dernière manche est déterminant.

Les points sont attribués selon le tableau de répartition :

1 ^{er} 100 points	2 ^{ème} 95 points	3 ^{ème} 90 points	4 ^{ème} 85 points	5 ^{ème} 80 points
6 ^{ème} 75 points	7 ^{ème} 70 points	8 ^{ème} 65 points	9 ^{ème} 60 points	10 ^{ème} 55 points
11 ^{ème} 50 points	12 ^{ème} 45 points	13 ^{ème} 40 points	14 ^{ème} 35 points	15 ^{ème} 30 points
16 ^{ème} 25 points	17 ^{ème} 20 points	18 ^{ème} 15 points	19 ^{ème} 10 points	20 ^{ème} 5 points
Dès le 21 ^{ème} et pour tous les partants 1 point				

Article 6 - planche de prix

Podium pour les trois première/ers de chaque catégorie à chaque manche.

Prix souvenir pour chaque cycliste figurant au classement général final

Les vainqueurs du classement général seront invités et recevront leur prix lors des 4 jours de Genève sur piste en novembre.

Article 7 - sécurité

Matériel autorisé : Vélos de course, VTT et Vélo de ville.

Le port du casque cycliste à coque rigide est obligatoire.

Les coureurs devront se soumettre au règlement de l'organisateur, aux ordres des commissaires, des signaleurs et aux règles de la circulation.

Les suiveurs/accompagnateurs sont strictement interdits sur le parcours (même à vélo).

Article 8 - responsabilité

Les participants sont individuellement responsables de leur couverture d'assurance personnelle. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, d'accident et en cas d'atteintes à la santé dues à un surmenage lors de la compétition. Les coureurs ne sont pas assurés par les organisateurs.

Chaque cycliste participant au championnat accepte le présent règlement.